

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2011
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 16 mars 2011 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 10 mars 2011

25 conseillers étaient présents.

M. Laurent Daulny a été élu secrétaire de séance.

Le Président met au vote l'approbation du procès verbal des séances des 20 et 31 janvier 2011.

Hélène Faivre demande un rectificatif dans le paragraphe TOURISME, page 2 du procès verbal du 31 janvier 2011 : il est indiqué DETR 2010 au lieu de DETR 2011 à deux reprises.

Les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Domaine Personnel

Micro crèche : Suppression du poste d'Auxiliaire de Puériculture et création d'un poste Educateur Jeunes Enfants (E.J.E.)

Le Président fait le point sur les candidatures aux différents postes pour la micro crèche.

Les postes d'agents sociaux ont été pourvus.

Les candidatures au poste d'auxiliaire de puériculture ne correspondaient pas à l'attente. Une candidate en poste sur un emploi d'éducateur de jeunes enfants a été reçue.

Le profil professionnel de ce cadre d'emploi convient également pour le poste à pourvoir au sein de l'équipe.

Le Président propose donc de supprimer le poste d'auxiliaire de puériculture et de créer un poste d'Educateur Jeunes Enfants. Le recrutement ne pourra s'opérer qu'après 2 mois de publicité.

Domaine Social

Habitat : Prolongation jusqu'au 30 septembre 2011 de la mission Habitat et du poste de l'animatrice

Le Président rappelle que par délibération en date du 10 novembre 2010, la mission Habitat a été prolongée d'une durée de 4 mois à compter du 1^{er} janvier 2011, dans l'attente du nouvel accord cadre à intervenir entre l'Etat (ANAH) et la région et de la convention qui pourra suivre avec les partenaires financiers Etat, Région et Département.

Il indique qu'une réunion a eu lieu le 1^{er} mars 2011 avec les partenaires financiers et que l'échéance pour l'aboutissement des conventions a été reportée en septembre.

Afin d'éviter une interruption de la mission et de suivre la gestion des dossiers en cours, le Président propose dans l'attente de cette nouvelle convention de prolonger la mission Habitat sur le territoire jusqu'au 30 septembre 2011, et par conséquent de reconduire sur les mêmes bases le poste de Chargé de Mission pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} mai 2011.

Après délibération, le conseil communautaire, accepte à l'unanimité la proposition du Président

Domaine Jeunesse/Sport/Culture

Approbation du Contrat Educatif Local (CEL 2011)

Après lecture du bilan 2010 et du projet 2011, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le CEL 2011.

Achat micro-ordinateur portable pour animation ados

Principe d'acquisition accepté à l'unanimité

Désignation de noms pour le secteur Enfance/Petite Enfance

Le Président explique que la commission jeunesse a réfléchi à différents noms pour le Centre de Loisirs, le R.A.M. et la micro crèche. Plusieurs propositions ont été faites par la commission dont celle-ci :

Accueil de loisirs : « la cabane magique »

R.A.M. : « P'tits loups et nounous »

Micro crèche : « l'île aux enfants »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte cette proposition à l'unanimité sous réserves de vérification que l'île aux enfants n'est pas une marque déposée.

Micro crèche

La réception des travaux aura lieu le 21 mars à 11 heures. La visite de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général aura lieu le 21 mars à 15h. Dès la réception des travaux, une demande d'autorisation d'ouverture sera demandée à M. le Maire de Dun le Palestel.

Validation des tarifs :

Le Président demande au conseil de valider les tarifs déjà décidés dans le règlement intérieur validé par le conseil communautaire le 20 janvier 2011.

La participation financière des familles est calculée selon le barème de la CNAF. Le tarif est calculé à l'heure et en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants au foyer.

Une actualisation des ressources est prévue au 1er janvier de chaque année.

La participation financière pourra être recalculée en cours d'année (nouvelle naissance, décès, séparation, divorce, perte d'emploi...). Les changements seront pris en compte après déclaration à la CAF ou la MSA. En cas de non production des justificatifs de ressources, la tarification la plus élevée sera appliquée.

Domaine Tourisme

Remplacement de Mme Travet au CA de l'Office de Tourisme

Raymond Galland est désigné pour remplacer Mme Travet comme membre de droit au conseil d'administration de l'Office de Tourisme

Éléments d'informations sur l'impact économique du tourisme en Creuse

Gérard Delafont passe la parole à Alain Breuillet qui distribue un document de l'Agence Départementale de Réservation Touristique de la Creuse portant sur les chiffres clés du Tourisme en Creuse.

Aménagement Espace Monet Rollinat à Fresselines : Programme, Plan de financement.

Dans le cadre du projet de valorisation de la Vallée de la Creuse, il est envisagé de réhabiliter l'Espace Monet Rollinat en complémentarité avec le projet de l'Hôtel Lépinat / Maison Guillaumin. Le projet « programme, recrutement d'un Maître d'œuvre, APS, APD » est inscrit dans la convention territoriale 2011/2013. Le marché de recrutement des programmistes pour les projets de Crozant et Fresselines a été décomposé en une tranche ferme « réalisation du programme de réhabilitation de l'hôtel Lépinat – Maison Guillaumin sur la commune de Crozant » et une tranche conditionnelle « réalisation du programme de réaménagement et d'extension de l'espace Monet – Rollinat sur la commune de Fresselines ». Le Président propose donc d'affermir la tranche conditionnelle.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Edition du « Carnet des peintres » : plan de financement

Le Président rappelle que le projet d'aménagement des sentiers d'interprétation prévoyait la réalisation d'un carnet afin de prolonger la découverte sur les sentiers de Crozant et Fresselines grâce à un objet interactif de valorisation des peintres de l'Ecole de Crozant et de Monet.

Ce projet est inscrit à la convention territoriale 2011/2013 et peut bénéficier de subventions. Il présente le plan de financement.

Désignation	Montant HT Travaux	Désignation	Montant aide	Taux en %
Edition du carnet	37 016,00	Conseil Général	3 731,60	10,00
Droits œuvres adagp	300,00	Leader	20 523,80	55,00
		Autofinancement	13 060,60	35,00
Montant HT	37 316,00	Montant HT	37 316,00	100,00

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité.

Projet Hôtel Lépinat – Maison Guillaumin :

Suite au conseil communautaire du 31 janvier 2011, il a été demandé de revoir avec les programmistes une nouvelle proposition. L'objectif est de réduire les coûts d'investissement du projet. Afin de suivre cette directive, il est envisagé de ne pas aménager le 2^{ème} niveau, simplement d'y prévoir un local technique et un grenier. Le fait de ne pas accueillir le public à ce niveau permet d'utiliser un monte personne sur un étage et ne pas installer un ascenseur qui va au 2nd et qui induirait des modifications importantes dans la charpente. Le préau sur l'avant du bâtiment resterait sous la forme de préau et ne serait pas aménagé en boutique comme précédemment envisagé. A l'étage, la proposition de dalles de verres et d'aménagement de la salle scénographiée avec ciel étoilé, soleil couchant etc est aussi supprimé.

Ces modifications permettent de ramener la dépense à 1 500 000 € HT.

Le projet, soutenu par l'Etat, la Région et le Département, est inscrit dans la convention territoriale 2011/2013 et bénéficie de subvention à hauteur de 70,67 %.

Dans le dossier donné à chacun, les conseillers trouvent aussi un projet de budget de fonctionnement du bâtiment avec ses explications.

Après la présentation, le Président ouvre le débat. Certains conseillers ne sont pas contre l'intention d'aménager la Maison Guillaumin mais estiment qu'il est trop onéreux pour le budget de la collectivité.

Il est aussi proposé de prévoir moins au départ et de faire évoluer le projet au fur et à mesure. En cas de réussite, on pourra continuer à investir.

Le Président rappelle qu'il faut se prononcer rapidement pour déposer la demande de subvention DETR auprès de la Préfecture. Il propose de se renseigner auprès des programmistes pour répondre aux interrogations de chacun et de refaire un conseil communautaire le 11 avril pour rediscuter du projet.